Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, mardi.

Des instructions envoyées par le ministre aux préfets signalent l'intention qu'auraient les révolutionnaires de fomenter des désordres dans plusieurs villes et ordonnent à cet effet, des mesures de précaution.

Saint-Quentin, mardi.

Des troubles ont eu lieu hier soir, par suite de l'arrestation du président du comité local de l'*Internationale*.

Environ 2,000 ouvriers se sont portés vers la prison dont ils ont brisé les vitres et essayé de forcer les portes.

La garde nationale et la gendarmerie ont été convoquées; le soir de graves désordres ont encore eu lieu, mais le calme a été rétabli avant l'arrivée des troupes demandées à La Fère.

Une dizaine de gardes nationaux et de gendarmes ont été blessés par des coups de pierres.

Aucun émeutier n'a été blessé.

FAITS DIVERS

— Les incendies ont continué ces jours-ci comme d'habitude. A Limoges, incendie d'une fabrique de porcelaine; à Bar-sur-Aube, destruction de trois maisons; grand sinistre à Vauvert (Hérault), dans des magasins de fourrage; à Schlierbach (Alsace), maisons de ferme et d'habitation brûlées; à Camphin-en-Cacembault (Nord), quinze bâtiments et hangars brûlés; incendies de forêts dans le Gard et dans le Tarn.

On annonce, dit la *Guienne* de Bordeaux, que les propriétaires des landes, justement effrayés des fréquents incendies dont ils sont victimes depuis quelque temps, et convaincus que la malveillance ne saurait être étrangère à ces sinistres, ont fait afficher une promesse de 1,000 fr. de récompense à qui pourrait faire connaître l'un des incendiaires.

Les contrées voisines de la France sont également éprouvées. On lit dans le *Progrès de Verviers* que la belle manufacture d'étoffes de MM. Garot a été complétement détruite par les flammes. Deux cents ouvriers sont actuellement sans ressources. A Wells (Nassau), 28 maisons ont été brulées. A Magdebourg, la moitié d'une rue.

Enfin, d'Altofen, on mande aux journaux d'Alsace qu'à la suite de l'explosion d'un appareil distillatoire, la grande fabrique de spiritueux de cette ville a été incendiée et presque totalement détruite. Quatorze personnes ont péri dans les flammes, et plusieurs autres sont grièvement blessées.

— On lit dans le *Messager franco-américain*, de New-York (du 18 avril) :

La petite ville de Medina, dans l'Ohio, a été presque entièrement dévorée par les flammes, dans la matinée de vendredi dernier. Le feu a commencé dans une vieille maison de bois, occupée par plusieurs nègres, et au bout de quatre heures, presque toute la partie commerçante de la ville était réduite en cendres.

— Un terrible accident vient de plonger dans la désolation une famille de la vallée de Campan (Hautes-Pyrénées).

Deux enfants, dont l'aîné avait à peine quatre ans, ont été trouvés presque carbonisés auprès d'un berceau, confiés à la garde d'une jeune fille de six ans environ, pendant l'absence momentanée de leur mère.

— La *Chronique* de Bruxelles donne des détails qui jettent un jour nouveau sur le crime qui a été commis rue de Brabant à Bruxelles :

« Hier on a levé définitivement les scellés dans la maison des dames Vandepoel, en présence de deux notaires, de plusieurs avocats et d'une troupe nombreuse de villageois représentant les héritiers éventuels des victimes.

» L'instruction est donc terminée. Elle a pour couronnement la découverte, dans la maison mortuaire, d'une canne ayant appartenu à Anthonissen ou l'un de ses fils.

» L'histoire de cette canne est tout un poëme.

» Pendant les mois d'avril et de mai 1869, avant son second mariage, par conséquent, Anthonissen avait demeuré en appartement chez les époux Dewael, qui tiennent chaussée d'Etterbeck, le cabaret ayant pour enseigne : *A l'Alcazar*, et il était resté leur débiteur d'environ un millier de francs.

» Le parquet, intéressé à vouloir connaître les antécédents des prévenus, ignorait naturellement ces détails, et les ignorerait même encore aujourd'hui, si le sieur Dewael, ayant lu dans les journaux le récit de l'arrestation d'Anthonissen, n'avait écrit au procureur général ou au procureur du roi pour être entendu.

» Le sieur Dewael et sa femme, interrogés sur demande, apprirent aux magistrats instructeurs que, vers le 15 ou le 20 du mois d'octobre—époque présumée du crime de la rue de Brabant—Anthonissen, qui avait conservé des relations avec eux, vint les voir, et qu'il avait la figure toute égratigné, circonstance qu'ils attribuèrent alors à quelque altercation qu'il aurait eue avec l'un ou l'autre créancier.

» Ils ajoutèrent que, vers la même époque, Anthonissen donna à raccomoder à un petit tailleur demeurant dans leur voisinage un paletot qui était déchiré en plusieurs endroits.

» Ce paletot n'a jamais pu se retrouver.

» La semaine dernière, lorsque, dans une nouvelle perquisition pratiquée au domicile des dames Vandepoel, la justice découvrit une canne qu'elle supposa appartenir au sieur Anthonissen, les époux Dewael furent interrogés de nouveau.

» Ils déclarèrent qu'Anthonissen ne portait jamais de canne, mais que l'un de ses fils, Guillaume, qui a demeuré avec eux avec son père, possédait une canne dont ils donnèrent une description très détaillée. Cette canne, disaient-ils, était très grossière et était légèrement fendue au-dessous de la crosse.

» La description qu'ils en donnèrent se rapportait si exactement à la canne trouvée dans la maison mortuaire, que le parquet n'eut plus de doutes.

» Pour avoir une certitude complète, le juge d'instruction fit montrer aux époux Dewael une première canne quelconque, qu'ils ne reconnurent pas ; puis il leur montra la canne véritable, en leur demandant si elle ressemblait à celle du fils Anthonissen.

» En la voyant, la femme Dewael se mit à rire en disant :

» Si elle y ressemble ? Mais c'est celle-là, je la reconnais très bien.

» Le mari la reconnut également.

» Nous croyons savoir qu'à la suite de cette reconnaissance, le second fils d'Anthonissen, Guillaume, a été arrêté également samedi dernier. »

Variétés

Gustave Nadaud (1)

De nos jours nous n'avons qu'un seul chansonnier.

On serait tenté de croire que tous ces jeunes fous qui se figurent représenter l'avant-garde de la société actuelle, ont des chansons aux lèvres, dans leurs courses en éclaireurs.

Il n'en est rien.

On crie, on ne chante plus.

Il reste donc un chansonnier, M. Nadaud, l'auteur du *Voyage aérien* et des *Deux gendarmes*, un refrain qui eût l'honneur de faire sourire Napoléon III, comme *le Sénateur* de Béranger avait fait sourire Napoléon Ier.

M. Nadaud n'a cependant jamais été un hôte des Tuileries.

Il a rencontré l'Empereur chez la princesse Mathilde.

On a dit, qu'il avait, ce soir-là, préféré le palais de l'Elysée, à l'humble demeure de M. de Lamartine.

On a même attribué au chantre d'Elvire le couplet suivant sur l'air des *Deux Gendarmes*:

Hier, le vaincu de Pharsale
M'offrait un dîner d'un écu.
Le vin est bleu, la nappe est sale,
Je ne vais pas chez le vaincu.
Mais quand la cousine d'Auguste
M'invite en sa noble maison,
J'accours, j'arrive à l'heure juste :
Chansonnier, vous avez raison.

Il paraît queitout cela était pure calomnie.

Le chansonnier n'était pas chez la cousine d'Auguste le soir où son frère le poëte avait disposé leurs coupes amies.

Nadaud se trouva fort affecté par ce reproche.

Et voici la lettre que Lamartine lui répondit :

Mon cher Nadaud,

Il ne faut jamais badiner, même à portes closes, avec l'amitié et encore moins avec l'honneur, au risque pour un petit plaisir de se blesser soi-même, ou, ce qui est bien plus grave, de blesser un caractère parfaitement pur et de perdre un ami à jamais regrettable ; c'est ce que j'ai éprouvé il y a quelques jours en apprenant qu'un de ces journaux qui écoutent aux portes et qui prennent au sérieux ce qui est plaisanterie parce qu'ils ne voient pas les visages et qu'ils n'entendent pas l'accent, venaient de me prêter à votre égard quelques vers improvisés avant dîner et même quelques expressions qui ne sont pas de moi; c'est ainsi qu'un musicien de l'antiquité faisait rire ou pleurer avec la même note en changeant seulement le mode et le ton.

Voici le fait.

Il y a quatre ou cinq ans, du plus vieux qu'il m'en souvienne, vous vouliez bien me promettre de venir dîner en famille pour le plaisir de quelques amis, hommes d'esprit et de goût, ravis de se rencontrer chez moi avec l'auteur de *Pandore* et de tant d'impérissables badinages mêlés d'accents si pathétiques, où la musique et la poésie se disputent à qui déridera le mieux les plus graves et même les plus tristes visages ; je me hâtai de faire part à ces amis de cette complaisance de ma bonne fortune ; ils furent exacts au rendez-vous. J'étais fier de vous et de mon ascendant sur un talent qui ne se vend pas mais qui se donne, quand un billet de vous survint et rabattit mon orgueil en m'apprenant qu'une *princesse, belle, aimable et impériale*, venait de vous inviter pour le même soir, et que vous vous étiez cru dans l'impossibilité de refuser, par je ne sais quelle loi d'étiquette que mon amitié ne soupçonnait pas.

Vous connaissez l'humeur bien ou mal fondée d'un hôte malencontreux forcé de dire à ses convives ce vers fameux :

Nous n'avons, mes amis, ni Nadaud ni Molière.

J'eus au premier moment un court accès de cette méchante humeur, et je m'amusai pendant qu'on relevait votre couvert de la table, à parodier, en riant du bout des lèvres, la charmante ironie de votre immortel *Pandore : Brigadier, vous avez raison* ! — Mais je me gardai bien d'écrire une seule ligne de cette parodie et même de répéter le couplet à mes amis, de peur qu'il ne s'échappât de leur mémoire sur les ailes de l'indiscrétion pour aller vous atteindre au cœur, vous que jamais, que je voulais bien bouder, et non j'aimais contrister par un fâcheux souvenir. Les vers cités, du reste, du premier au dernier, ne sont pas les miens,

Je ne vais pas chez le vaincu outrage votre caractère, et n'aurait eu aucun sens à l'égard d'un homme de cœur qui venait régulièrement chez moi et à qui j'avais eu le plaisir d'offrir sans façon le vin du crû à la campagne. La défaite aurait été plutôt une séduction de la disgrâce, un attrait pour vous comme pour tous les nobles cœurs ; ce n'est pas moi, à coup sûr, qui vous aurait apostrophé dédaigneusement du titre équivoque de chansonnier, mot ignoble, jeté là comme une injure, au lieu du mot brigadier, mot naturel et inoffensif qui avait le bonheur de me rappeler en riant la plus risible de vos compositions.

Or j'ignore comment cette plaisanterie surannée de quatre ou cinq ans s'est réveillée tout à coup si mal à propos pour moi, et comment elle a couru le monde, toute dénaturée, comme un revenant dépaysé que son entourage même ne reconnaît pas sous un vêtement qui le défigure.

Quoi qu'il en soit, j'ai eu tort, puisque j'ai eu le malheur d'être l'occasion pour vous de la moindre peine; je m'en frappe la poitrine comme d'une ingratitude, puisque vous m'aimiez et que je vous honore dans mon cœur. Je vous supplie de tout oublier et de ne pas me punir par la perte très-sérieuse et très-douloureuse d'un ami, de la seule plaisanterie que je me sois permise dans ma vie.

ALPH. DE LAMARTINE.

P. S. Si mon repentir vous touche, je désire que vous puissiez le faire connaître à ceux qui vous aiment.

Saint-Point, 4 novembre 1862.

Nadaud, ce n'est pas la treille illustrée, comme par Désaugiers ; le vieux soldat anobli, comme par Emile Debraux; l'opposition mise en flons flons, comme par Béranger.

Nadaud, c'est le bourgeois qui chante, malin, sceptique, gouailleur à ses quarts d'heure.

On me montre des chansons de Nadaud qui vont paraître la semaine prochaine.

Je ne m'arrête pas au *Vœu de Rochefort* ni au *Chant des petits crevés*.

Mais je raffole d'une chanson sentimentale : *L'Auberge du Cœur-Volant*.

LE CŒUR VOLANT.

A l'auberge du *Cœur Volant*
Les amoureux et les touristes
Vont passer un mois en artistes,
Monde aventureux et galant.
Par un soir joyeux de septembre,
Un voyageur pâle et souffrant
Heurte au seuil et dit en entrant:
— Peut-on me donner une chambre ?

— Entrez ! vous ferez votre choix.
Mais cette dame ou demoiselle,
Si bonne, si simple, si belle,
Qui vint avec vous l'autre fois,
Ne l'avez-vous pas amenée ?
Alors je devine ceci :
Vous préférez l'attendre ici ?
— Mais non, je suis seul cette année.

— C'est dommage, nous l'aimions tous,
Les pauvres disaient : Viendra-t-elle,
La dame délicate et frêle ?
Car souvent nous parlons de vous.
Tous les soirs, à la promenade,
Vous alliez soutenant ses pas.
Elle est malade, n'est-ce pas ?
— Mais non, elle n'est pas malade.

— Ah ! mon bon monsieur, qu'ai-je fait ?
C'est moi qui vous déchire l'âme.
Soyez indulgent, je suis femme ;
J'ai parlé plus qu'il ne fallait.
Et pourtant ma frayeur l'emporte...
Elle est... Vous ne répondez rien.
Elle est morte, je le vois bien.
— Mais, non ! non, elle n'est pas morte.

— Que vois-je ? des pleurs dans vos yeux ?
Et c'est *moi qui les fais répandre* !
On n'a pas besoin de comprendre
Pour plaindre les gens malheureux.
— Oui, bonne femme, je suis triste,
Et j'ai besoin de voyager ;
Mais chez vous je ne puis loger.
Adieu, l'auberge et l'aubergiste !

On le voit, M. Nadaud a la corde sensible.

C'est un homme de cœur et de rimes riches.

Mais en ces temps de démocratie impatiente, ne se montrera-t-il pas une mandoline à l'avant-garde ?

Pas un chansonnier en éclaireur ?

Pas un barde au service de ces jeunes Gaulois ?

Où est le temps où la *Chronique* de 1792 imprimait ceci :

« Les chansons feront un effet plus prompt que les écrits, en seront les précurseurs, et répandront déjà des étincelles de lumière. La chansons des Marseillais éclaire, inspire et réjouit à la fois: elle suffirait seule pour subjuguer toute la jeunesse brabançonne. Je conclus à ce que l'on attache quatre chanteurs à chacune de nos armées.

BARONNE JENNY D'ERDECK,

(1) Cet article est extrait d'une étude sur les chansonniers que publie le *Moniteur*.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques

reçues sur place.

Hâvre, mardi.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.

Ventes, 1,200 b.; marché très calme; qurates soutenus; Amérique, faibles; Strict good, chargeant, 125,50; terme, 125.

Liverpool, mardi.

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 8,000 b.; marché très-calme.

Liverpool, mardi.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*

Ventes, 10,000 b.: prix irréguliers ; Orléans, 11 1/4; fair jumel, 12 1/4.

Hâvre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes, 1,500 b.; Louisiane, tous mois, 125,50.

New-York, 23 1/8; Orléans, 131 ; recettes, 25,000 b.

HAVRE, lundi 2 mai 1870. — *Cotons.* — Les avis du dehors nous laissent avec un marché très froid, les acheteurs ne prennent strictement que pour leurs besoins du moment; les cours sont faibles et irréguliers, sans présenter cependant grand changement sur ceux de samedi. Bon très ordinaire Louisiane, 132 fr. environ, classements au-dessous plus faibles.

A livrer par navires, on a traité quelques lots de petits cotons Louisiane de 102 à 104 fr., et a terme on a obtenu mai à 126 fr. et les mois suivants à 125 fr. — On reste toutefois preneurs ainsi. — Les Oomra sont faibles aussi, on ferait des départs avril à 106 fr.

Les ventes notées à 4 heures ne dépassent pas 614 b.

Laines. — Au calme aujourd'hui. C'est le 19 courant que commenceront nos enchères périodiques.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

22 Avril. — Louis Corcket, 2 jours, rue Pauvrée. — Jean Delecourt, 72 ans, journalière, petites sœurs. — Catherine Dutrieux, 65 ans, ménagère, petites sœurs. — Copejans, présenté sans vie, rue des Longues-Haies.

23 avril. — Amedée Dufermon, 70 ans, journalière, petites sœurs. — Jean Feiter, 68 ans, forgeron, rue Sébastopol. — Camille Leclercq, 1 an, Tilleul. — Henri Fleghem, 77 ans, tisserand, Canal de Roubaix. — Pierre Verstraete, 38 ans, teinturier, Hôpital. — Maria Mespreuve, 15 ans, Tilleul. — Alphonse Beuscart, 24 ans, tisserand, Sentier du beau chêne. — Léonard Meirsschout, 57 ours, route de Wattrelos. — Lefebvre, présenté sans vie, route de Tourcoing. — Louis Cloetens, 2 ans, rue de la Gallé. — Bernard Delestrain, 11 mois, rue de Flandre.

24 avril. — Emile Barrie, 54 ans, présenté sans vie, rue du Croüy. — Gustave Aelbrecht, 3 ans, rue Duflos. — Julie Adule, 23 jours, rue de Blanchemaille. — Louis Bogaert, 16 ans, apprêteur, Canal de Roubaix.

25 avril. — Léonie Janssens, 4 mois, rue des Arts. — Achille Leconte, 1 an, au Pile. — Charles Deloose, 57 ans, domestique, Hôpital. François Charlet, 55 ans, journalier hôpital.

NAISSANCES.

24 avril. — Adeline Polite, rue de la Guinguette. — Joseph Colin, Pile. — Camille Meselin, rue Saint-Honoré. — Clémence Dollé, rue de la Banque. — Elisa Vandeginste, Fontenoy. — Jeanne Toulet, rue d'Hem. — Jeanne Demoor, Pile. — Joseph Delcroix, Calvaire. — Irma Mespouille, Calvaire.

25 avril. — Eulalie Chrysty, rue de la Guinguette. — Augustine Dewaeghe, Cul-de-Four. — Angélique Dewaeghe, Cul-de-Four. — Maria Vandevelde, rue du Temple. — Clara Lorthiois, rue de Lille. — Adolphe Florain, Chemin de l'Ommelet. — Henri Versquel, rue Saint-Antoine. — Eugénie Deregnaucourt, Trois-Ponts. — Eugénie Bauters, rue de l'Ermitage. — Georges Debele, rue de Blanchemaille. — Henri Parent, rue de Lille.

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 5 mai 1870

Par extraordinaire

Une seule représentation donnée par

Mlle Scriwanech

avec le concours d'artistes des théâtres de Lille :

Les amours de Cléopâtre

Quatorze de Dames

Une allumette entre deux feux

FOIRE DE ROUBAIX

GRAND CIRQUE - THÉATRE

Direction François LOISSET

Mercredi 4 Mai

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

POUR

L'ouverture du théâtre

La bande de Selva Negra

Ou les Faux Monayeurs

Grand mimodrame équestre

AVEC DANSES

ET ÉVOLUTIONS MILITAIRES

Tous les soirs, à 8 heures

Représentation variée avec changement de spectacle.

Le bureau de location est ouvert au contrôle du Cirque, de midi à 3 heures pour les places réservées et les billets pris à l'avance sans augmentation de prix.

Les billets ne sont valables que pour le même jour.

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures

Le spectacle commencera à 8 heures précises

Prix des places : places réservées, 3 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

Les enfants au dessous de 8 ans paieront demi places aux premières et aux secondes seulement.

Théâtre de la famille

GRANSART - COURTOIS

DE BRUXELLES.

Physicien du roi des Belges et successeur de PAPA COURTOIS.

Nouveaux exercices de physique et de prestidigitation.

Représentations tous les soirs à 8 heures

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**

ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 9 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOYER, 15, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, *libraire*, place de l'École de Médecine, à Paris

16,677 9542

Décrets nationaux et impériaux et Ordonnances royales en date de 1797 — 1806 — 1813 — 1826 — 1827 — 1830 — 1833 — 1860 — 1863 — 1867.

Union métallurgique

DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

LE CAPITAL ACTIONS DE 25 MILLIONS EST ENTIÈREMENT SOUSCRIT

SOUSCRIPTION

à 60,000 Obligations hypothécaires

ÉMISES A 290 FR.

REMBOURSABLES A 500 FR. EN 30 ANNÉES

RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN

Placement hypothécaire de premier ordre

Au taux de 8 1/4 0/0

Y compris la prime de remboursement en 30 années.

Ces titres seront cotés à la Bourse de Paris.

INSCRIPTION EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE AU NOM COLLECTIF DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS.

L'hypothèque porte :

1° Sur DIX-SEPT CONCESSIONS MINIÈRES représentant en superficie l'étendue de deux départements, la plupart en pleine activité et les autres en état d'exploitation immédiate;

2° Sur tous les établissements, fonderies, laveries; bâtiments divers d'exploitation et constructions de la Compagnie;

3° Sur les forêts, bois, cours d'eau et propriétés rurales dépendant des dix-sept concessions.

CONCESSIONS SUR LESQUELLES PORTE L'HYPOTHÈQUE:

1° Saint-Georges- d'Heurtrière (Savoie), argent, cuivre et plomb;

2° Saint-Alban-d'Argentine (Savoie), argent, cuivre et plomb;

3° Saint-Pierre (Savoie), argent, cuivre et plomb;

4° La Croix-aux-Mines (Vosges). Argent, cuivre et plomb. Superficie de 50 kil. carrés. Décret impérial de 1806.

5° Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin). Argent, cuivre et plomb. Superficie de 43 kil. carrés. Décret national de 1797.

6° Saint-Mandé (Morbihan). Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.

7° Plumelin (Morbihan). Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.

8° Versilhac-Chambonnet (Haute-Loire). Plomb argentifère. Superficie de 5 kil. carrés. Ordonnance royale de 1827.

9° Seix (Ariége). Argent et cuivre. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.

10° Seix (Ariège). Plomb, argent et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.

11° Aulus (Ariége). Argent, plomb et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Ordonnance royale de 1830.

12° Allone (Charente). Argent et plomb : sup. de 15 kil. carrés. Ord. royale de 1826.

13° Pouech (Ariége). Argent, cuivre, zinc et plomb : superficie de 26 kil. carrés. Décr. imp. de 1883.

14° Talancieux et extensions (Ardèche). Plomb argentifère : sup. de 26 kil. carrés. Déc. imp. de 1867.

15° Lalaie (Bas-Rhin). Houille, sup. de 11 kilom. carrés. Décret impérial de 1813.

16° Serves et extensions (Drôme). Plomb argentifère.

17° Largentière et extensions (Ardèche). Argent et plomb. Saint-Barthélemy et extensions (Ardèche). Plomb argentifère

En dehors de la triple garantie hypothécaire ci-dessus indiquée, les obligations ont pour garantie industrielle :

1° Le capital souscrit de 25 millions de la Société;

2° Les approvisionnements de minerais, houilles, métaux précieux, valeur toujours réalisable instantanément, sans perte ni détérioration, et représentant forcément les deux tiers du capital-obligations;

3° Le matériel industriel d'exploitation de chacune des dix-sept concessions.

Le but principal que se propose la Société, en contractant un emprunt hypothécaire, est de venir en aide au développement de la richesse minière nationale par la création sur le littoral méditerranéen et sur le riche bassin houillier de Graissessac de vastes fonderies organisées sur le plan des établissements de Swansea.

La première condition de succès pour une fonderie, c'est que la houille, au lieu d'y coûter de 20 à 30 francs la tonne, ne coûte que 8 à 10 francs.

La seconde est d'être aisément accessible aux minerais de basse loi dont la richesse n'est pas assez grande pour valoir le transport à de grandes distances.